

REGLEMENT

Endurance TT moto quad 6 heures des Gaulois .

Article 1 :

Cantal Dynamik Organisation organise le 21 Mars 2010, une course d'endurance Cross Country de MOTO et QUAD TOUT TERRAIN, en 3 manches, ayant la dénomination **6 H des GAULOIS**, qui peut être courue par équipe de 1 ou 2 pilotes avec une seule machine ou 2 machines, d'une cylindrée minimum de 125cm³ et maxi 700cm³ pour les motos, et d'une cylindrée minimum 240 cm³ et maxi 1000 cm³ pour les quads.

Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du code sportif de la F.I.M., du règlement national UFOLEP et de la F.F.M., aux clauses de l'endurance Tout Terrain et du présent règlement particulier.

Le circuit aura une longueur de 7 kilomètres environ, y compris une partie close dans laquelle, seront installés les stands. La largeur de la piste sera de 2 à 15 mètres.

Les 6 H des Gaulois sont une épreuve par invitation. **Les droits d'engagement sont fixés :**

pour les motos à 50 € (1 ou 2 pilotes) jusqu'au 10 Mars 2010 / 70 € (1 ou 2 pilotes) après le 10 Mars et jusqu'au 15 Mars date de clôture des engagements .

pour les quads à 70 € (1 ou 2 pilotes) jusqu'au 10 Mars 2010 / 90 € (1 ou 2 pilotes) après le 10 Mars et jusqu'au 15 Mars date de clôture des engagements .

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par le comité d'organisation. Les engagements seront limités à : **100** équipages pour les motos, **80** équipages pour les quads 4X2 et quads 4X4. Ils devront être adressés, uniquement par courrier, au plus tard avant le 15 Mars 2010 (date de clôture) les inscriptions seront closes dès que la limite des inscrits sera atteinte.

Chaque pilote devra être en possession de **la licence UFOLEP 2010 R3**, en cours de validité. **Les pilotes qui ne seront pas en possession de leur permis de conduire ou CASM, ne seront pas autorisés à participer aux 6 Heures des Gaulois.**

Article 2. Programme :

Installation des stands et vérifications administratives et techniques auront lieu le samedi 20 Mars 2010 de 14h à 20 h .

Dimanche 21 Mars 2010 :

8 h 20 à 8 h 50 Tour de reconnaissance .

Le départ de la 1ere manche Quad sera donné à **9 h 30** et l'arrivée aura lieu à **11 h**.

Le départ de la 1ere manche Moto sera donné à **11 h 30** et l'arrivée aura lieu à **13 h**.

Le départ de la 2ième manche Quad sera donné à **13 h 30** et l'arrivée aura lieu à **15 h**.

Le départ de la 2ième manche Moto sera donné à **15 h 30** et l'arrivée aura lieu à **17 h**.

Les podiums d'arrivée seront présentés 10 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la 2^{ième} manche de chaque catégorie .

La remise des prix se fera le 21 Mars 2010 à 17 h 30 sur le circuit.

Article 3. Concurrents :

Le pilote devra être équipé d'une tenue de crossman ou d'enduriste complète, protections gilet/épaulières, **manches longues obligatoires** et posséder un casque d'un modèle agréé, voir règlement fédéral.

Un permis de conduire ou une pièce d'identité et une caution équivalente à **100 €** seront exigés en échange de la remise du transpondeur pour le chronométrage électronique. La caution ne sera pas restituée en cas de perte du transpondeur .

Attention : En cas de problèmes impliquant un ou plusieurs membres d'un équipage, comportement ou

conduite préjudiciable pour le bon déroulement de l'épreuve, c'est toute l'équipe qui sera considérée comme responsable et pourra être exclue de la compétition avec effet immédiat. Les pilotes sont responsables du comportement de tous les membres de leur équipe (dont ils devront fournir une liste précise à renvoyer en même temps que la demande d'engagement). Cette liste sera nécessaire pour l'attribution des bracelets de l'équipage.

Il est rappelé aux concurrents que leur quad et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 4. Accès parc coureurs :

Les accès du parc coureurs seront contrôlés à partir du Samedi 14 h, cette consigne particulière est également valable pour l'application du strict respect de l'utilisation des vignettes automobiles (voir pénalités n°15). A votre arrivée (accueil parc coureurs) sera remis à la **personne désignée (voir formulaire d'engagement) représentant le team, la totalité des badges de l'équipe** . . L'emplacement pour la pose des numéros de course (respecter les dimensions réglementaires) est précisé sur le document en annexe ci-après. La présence des numéros de course sur la machine est **obligatoire** du début à la fin de l'épreuve (voir Pénalités).

Bracelets : 1 chef de stand, 3 pilotes, 2 mécaniciens, 1 panneuteur, 3 accompagnateurs soit un total de 10 badges. Enfant – de 12 ans bracelet obligatoire « accompagnateur » uniquement. Enfants – de 4 ans ne sont pas admis au paddock. Des bracelets supplémentaires pourront être achetés le samedi aux vérifications techniques et administratives dans la limite de 3 par équipage.

Chaque équipage disposera d'une surface fixe de 4m x 4 m (soit 16m²) entre la zone de ravitaillement et la voie de circulation et une vignette pour le véhicule autorisé à stationner dans le paddock . Les véhicules porteurs des vignettes devront pouvoir stationner sur l'emplacement sans empiéter sur la voie de circulation, les voies de sécurité ou les autres emplacements. Les autres véhicules de l'équipe seront stationnés dans le premier parc (P1), maximum 2 par équipage. **Les remorques non utilisées seront stationnées sur un emplacement spécial défini par l'organisation. Elles resteront sous la responsabilité des équipages et devront être sécurisées (chaînes, cadenas...).**

Nous vous rappelons que les bracelets et vignettes sont uniquement réservés à l'assistance. En cas de fraude: une amende de 80€ plus une pénalité (art. 15) seront imputées à l'équipage.

Article 5. Spécifications technique :

Pour les quads, la plaque arrière étant le seul moyen d'identification finale, **pour un meilleur suivi du pointage, elle devra être installée longitudinalement et verticalement exclusivement sur le dessus de l'arceau arrière. D'un montage souple et réalisée dans un matériau non rigide, métal interdit pour raison de sécurité, la plaque devra mesurer 28 cm de long par 23 cm de haut, hauteur numéro 140 mm minimum, noir sur blanc.**

Les numéros seront apposés sur les faces gauche et droite pour être visibles de chaque côté .

Chaque équipe engagée devra se procurer un extincteur de 6 kgs d'un modèle agréé pour les feux d'hydrocarbures, contrôlé avant le départ dans chaque stand par les commissaires de stands et devra être présenté le vendredi aux contrôles techniques pour être estampillés.

Article 6. : Contrôles administratifs et techniques :

Les contrôles administratifs et techniques des équipages auront lieu sur le circuit, le samedi 20 Mars 2010 de 14 h à 20 h.

Après l'accueil administratif, les pilotes doivent présenter, à l'heure indiquée sur la confirmation d'engagement, leur machine au contrôle technique. **Tout dépassement de l'heure de convocation indiquée sera pénalisé (voir pénalités).**

Les machines devront être propres, les marques de peinture apposées dans les épreuves antérieures effacées.

Le cadre de la machine sera marqué par une touche de peinture avec numéro inscrit à l'intérieur. Les machines devront être équipées d'un coupe-circuit en état de fonctionnement.

Pour les quads :

La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure

protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou bumper AR devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre des tubes 15 mm minimum. La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm.

Des nerf-bars sans partie saillante de section ronde doivent être prévus de chaque côté du quad. Ils devront comporter des sangles fixées en avant et arrière du repose-pied (voir règlement FFM 2008 et AMA) sur la tubulure du nerf-bar et destinés à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement. Pour les quads 4x4 les marche pieds d'origine feront office de nerf-bar .Le support amovible de boule d'attelage devra être enlevé .

Le contrôle du bon fonctionnement du coupe-circuit et la vérification des plaques AV/AR auront lieu au cours des vérifications techniques pré-course.

Réservoir d'essence 22 litres maximum.

NOUVEAU : Présentation du système de remplissage rapide manuel (+extincteur 6kgs) aux contrôles techniques.

Contrôle niveau sonore :

Suivant normes FIM et FFM, en vigueur limitées à **94 décibels (13m/s)**. Un maximum de 3 silencieux d'échappement supplémentaires peuvent être vérifiés et pointés lors du contrôle technique. A tout moment, en cours d'épreuve, une équipe signalée comme trop bruyante par la direction de course pourra être sanctionnée par une mise hors course de la manche. Elle sera autorisée à effectuer la manche suivante si conformité constatée par la direction de course. Tout changement de silencieux doit s'effectuer avec un silencieux ayant été contrôlé et pointé lors du contrôle technique.

Pendant l'épreuve, les machines pourront être examinées à n'importe quel moment pour s'assurer qu'aucune machine ou pièce marquée n'a été changée.

A l'issue de l'épreuve, les commissaires vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

Article 7. Reconnaissance du Circuit :

Il n'y aura pas de séances d'essai ,un tour de reconnaissance aura lieu de 8h15 à 8h 45 ,une reconnaissance à pied ou vélo tout terrain sera possible le samedi de 14 h à 18 h .

Article 8. Mise en grille, sortie des stands de ravitaillement:

Sous les ordres d'un commissaire, les concurrents sortiront un par un du parc coureurs dans l'ordre de leur numéro de course et iront se placer sur la zone de départ .

Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, ne sera tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de pré-grille.

A cet effet, seuls les pilotes ainsi que la *presse accréditée* et la direction de course **seront autorisés dans l'aire de départ. Les panneauteurs devront rester derrière les barrières séparant la piste des stands.**

Article 9 Départs :

Position ligne de départ : 1ere manche ordre numéro de course , 2^{ième} manche classement 1ere manche

Motos :

1ere et 2^{ième} manche en lignes moteur en route par vague (maxi 4) .Le départ de chaque vague sera espacé de 15 secondes .

Quads 4x2 et 4x4 :

1ere et 2^{ième} manche

Les positions sur la ligne de départ seront attribuées en fonction des numéros de course. Les départs seront donnés, style LE MANS, c'est à dire que les machines seront installées côté *droit de la piste*. Les pilotes seront du côté *gauche*. Après les panneaux, 1 mn/30s/10s, au baissé du drapeau, donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront **brancher leur coupe-circuit** et mettre leur machine en marche.

Le coupe circuit obligatoire devra être relié aux pilotes, au moment du départ.

Article 10. Ravitaillement :

Les concurrents devront obligatoirement utiliser un carburant sans plomb du commerce y. Seuls sont autorisés pour toutes interventions techniques sur la zone de ravitaillement /assistance : 2 mécaniciens + 1 pilote sous la direction du chef de stand, soit un maximum de 3 personnes intervenant directement sur la machine.

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement moteur arrêté (voir pénalités). Il ne devra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant en stock dans le stand. Le remplissage rapide est autorisé (appareil manuel mobile type Acerbis, etc...). **Toute installation de type "derrick" (échafaudage avec réserve d'essence) est interdite, pour le remplissage avec entonnoir les bidons et jerrican devront être équipés d'une goulette de déversement**. Un membre de l'équipe ayant accès à la zone de ravitaillement (bracelet fluo ou chasuble) devra se tenir prêt à intervenir avec l'extincteur.

Les personnes admises devant les stands sur la zone de ravitaillement sont : les pilotes, les mécaniciens (2 au maximum), le responsable de l'équipe, le panneuteur et cela dans la limite des 4 mètres correspondant au n° de stand attribué.

Article 11. Changement de pilotes :

Tout changement de pilotes devra s'effectuer devant le stand de ravitaillement, hors de la piste de décélération et **moteur arrêté**.

Les consignes de sécurités élémentaires et indispensables imposeront le strict respect des bracelets, chasubles et badges autorisés sur la zone panneutage . Seules les personnes équipées des bracelets pilotes, panneuteurs, chefs de stand seront autorisées à cet emplacement (voir pénalités art.15)

Article 12 : Arrivées - sur la ligne droite devant les stands-:

Les arrivées se feront face au poste de chronométrage et le drapeau à damier sera agité en aval dans la ligne droite des stands. Après le drapeau à damier, tous les pilotes devront ralentir et rester dans leur position respective. **Il est interdit de doubler**.

IL EST INTERDIT DE S'ARRETER LE LONG DES BARRIERE DES STANDS. De même, IL EST INTERDIT A CHACUN DES MEMBRES DU TEAM DE FRANCHIR LA BARRIERE DES STANDS.

Article 13. Fin de la course :

Dès l'arrivée, les machines seront mises en parc d'assistance. **Interdiction absolue d'utiliser** la piste après l'arrivée sous peine d'exclusion définitive des futures épreuves.

Article 14. Stand :

Aucune machine autre que celle régulièrement admise aux contrôles techniques ne pourra être stationnée dans la zone du parc coureurs. Tout quad de liaison Paddock/P1 stationné dans cette enceinte devra être soumis à une déclaration.

Article 15. Briefing :

9 h 00 dimanche 21 Mars – Il est obligatoire pour les pilotes et les responsables de stand.

Article 16 Assistance dans les stands :

Toute intervention mécanique autre que le ravitaillement doit se faire dans le stand et en dehors de la zone de ravitaillement. **Les soudures sont interdites dans les stands, un endroit spécifique est prévu sur le site.**

Article 17. Drapeaux - Neutralisation de la course :

Les drapeaux qui seront utilisés pendant l'épreuve seront ceux habituellement utilisés sur toute épreuve motocycliste. Les incidents intervenants sur la piste seront signalés par des drapeaux jaunes. **Il est strictement interdit de doubler sous le drapeau jaune qu'il soit fixe ou agité (pénalité).**

Neutralisation de la course : Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou tout autre cause) engagerait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le directeur de course pourra décider la neutralisation *sous régime « Pace Quad »*. Dans ce cas un véhicule spécialement balisé, muni de gyrophares, empruntera la piste. Il circulera à vitesse modérée. Dès son entrée en piste, la sortie des stands sera fermée (drapeau rouge). Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau “Safety Quad” sera placé sur la ligne de départ pour informer les coureurs. Lorsque ce véhicule entrera en piste, il allumera, sur l’ordre du directeur de course, ses gyrophares oranges, et à partir de ce moment, le drapeau jaune sera présenté au poste de surveillance. Les coureurs rattrapant le “Safety Quad” devront se ranger derrière et sans changer de position (voir pénalité) sans le dépasser ! Pendant la neutralisation de la course, les machines peuvent s’arrêter au stand. Les coureurs, une fois l’arrêt au stand accompli, devront venir se positionner en file indienne à la sortie de la voie des stands et ne pourront rejoindre la piste que sous les ordres du commissaire, après que le “Safety Quad” soit passé au niveau du drapeau rouge. Ensuite la sortie du couloir des stands sera à nouveau fermée. Les coureurs qui n’ont pas quitté le couloir des stands devront attendre le prochain groupe. Lorsque le “Safety Quad” sera rappelé par le directeur de course, il allumera un gyrophare bleu, mais les dépassements restent toujours interdits jusqu’au moment où le “Safety Quad” quittera la piste pour revenir à son poste. Le “Safety Quad” doit quitter la piste à l’endroit où il l’a empruntée, sortie du chronométrage. Dès que le “Safety Quad” aura quitté la piste, la sortie du couloir des stands sera de nouveau ouverte en permanence. L’emplacement du “Safety Quad” doit être signalé en bordure de piste par des panneaux réfléchissants de couleur jaune portant visiblement les mots “Safety Quad”. Chaque tour couvert pendant l’intervention du “Safety Quad” sera comptabilisé comme tour de course. Toutes les autres règles de la course restent valables (conduite sous drapeau jaune).

Article 18 : Assistance hors stands :

Toutes les pièces, à l’exception du cadre, pourront être changées. Les réparations importantes devront être effectuées dans le stand. Toutes réparations à l’exception de celles précisées ci-dessous, effectuées hors de cet endroit entraîneront des pénalités. En cas de panne totale, le pilote et son coéquipier pourront ramener la machine au parc en poussant dans le sens de la course, ils pourront couper la piste dans les endroits prévus et sous la responsabilité du commissaire de route (***tout remorquage est strictement interdit***).

Réparations sur la piste sous la responsabilité d’un Commissaire de route.

Seuls les dépannages de fortune pourront être effectués sur le bord de la piste sous la protection d’un commissaire de piste, à condition que la machine soit bien garée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres concurrents. **Tout arrêt volontaire sur le bord de piste pour assistance ou aide est interdit en dehors des stands, toute aide extérieure est interdite.** En cas de panne, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique (voir pénalité).

Article 19. Classement :

Le classement scratch sera établi à la fin de l’épreuve.

C'est l'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours qui sera déclaré vainqueur .En cas d'égalité c'est le classement de la dernière manche qui sera pris en compte .

Article 20. Réclamations :

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du Code Sportif à l'article 510 et suivants. Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant la proclamation des résultats de chaque manche, accompagnées d'une somme de 75 €, remboursable si la réclamation est fondée. La réclamation devra être remise entre les mains du Directeur de Course.

Les réclamations concernant les pilotes entre eux sont recevables dans les 30 min après la fin de la course. S'il y a lieu de démonter le moteur, cette opération devra être faite par le mécanicien de la machine et le réclamant devra verser la somme de 75 € pour les 2 temps et 150 € pour les 4 temps. Si la réclamation n'est pas fondée, cette somme sera attribuée à l'équipage incriminé. Le réclamant, les pilotes et concurrents licenciés des machines incriminées devront assister aux vérifications.

Article 21. Sanctions :

Les sanctions seront prises par le jury conformément au code sportif.

Article 22. Publicité :

Il est rappelé conformément à la **loi 91-32**, que toute publicité en faveur d'une marque de tabac ou d'alcool est interdite dans l'enceinte du circuit.

1) Toute publicité ou action publicitaire et promotionnelle dans les enceintes de l'organisation ou aux abords du circuit (stands non concurrents, parcs concurrents, piste, village, etc...) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec le service de publicité des 6 h des Gaulois. Toute publicité, tout affichage à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands concurrents sont formellement interdits sauf accord express de l'organisateur.

2) Le(s) parc(s) réservé(s) aux concurrents et assistances est (sont) mis à la disposition des concurrents et des firmes afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ce(s) parc(s) ne peut (vent) donc être utilisé à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

Article 23. Assurance :

Les organisateurs s'engagent à souscrire une assurance.

En cas d'accident, le transport en ambulance, du circuit des 6 H des Gaulois (Ferme de Moulès ,Roumegoux 15) vers les Hôpitaux d'Aurillac (15) RESTERA A LA CHARGE DES ENGAGES ET NE SERA PAS PRIS EN CHARGE PAR L'ORGANISATEUR .

Article 24. Application du présent règlement :

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence donnés à l'article 1.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement en acceptant toutes les clauses.

Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par l' UFOLEP .

D'autre part, si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure (48h avant la date de l'épreuve), les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis à vis des concurrents et les frais d'engagement ne seraient pas remboursés.

Article 25. Officiels

DIRECTEUR DE COURSE :
PRÉSIDENT DU JURY
COMMISSAIRES SPORTIFS
COMMISSAIRES DE ROUTE
COMMISSAIRES TECHNIQUES
CHRONOMÉTRAGE

ANNEXE 1 . Liste des prix :

SCRATCH de Chaque Catégorie	1er	Trophée
	2ème	Coupe
	3ème	Coupe
Plus lots du 1^{er} au 20^{ème} Equipage classé .	du 4^{ème} au 10^{ème}	Médailles

Liste des récompenses:

Meilleur tour en course Par Catégorie	Coupe +Lot
1^{er} - 125 cm3 Moto	“
1^{er} - 250 cm3 Quad 4x2	“
1^{ère} Equipage Féminin 100% Par Catégorie	“
1^{er} équipage – de 18 ans Par Catégorie	“

Définitions des catégories :

Moto : Solo / Duo

Quad 4x2 : Solo/Duo - 400 cm3 ; Solo/Duo + de 400 cm3

Quad 4x4 : Solo/Duo - 550 cm3 ; Solo/Duo + de 550 cm3

ANNEXE 2

PÉNALITÉS

Toutes les pénalités de temps seront sanctionnées par un "STOP AND GO"

Infraction Constatée	STOP & GO"
1 Retard au contrôle technique	2 minutes
2 Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ Non respect des consignes de sécurité zone de ravitaillement/zone panneautage	2 minutes 2 minutes
3 Ravitaillement ou mécanique entre chaque manche	3 tours de pénalité
4 Vitesse excessive dans les stands	1 minute ,puis 1 tour de pénalité
5 Doubler un concurrent sous le drapeau jaune Doubler un concurrent sous régime « Pace Quad »	1 minute 1 minute
6 Coupe-circuit non branché au départ ou après arrêt	1 minute
7 Départ anticipé	1 minute
8 Moteur non arrêté au stand pendant le ravitaillement	1 minute
9 Conduite bras nus avec manches relevées	1 minute
10 Non respect des règles de sécurité incendie dans les stands (Soudure, fumeurs, barbecue et...)	1 minute
11 Absence plaques numéros AV/AR	1 minute
12 Non respect de l'article 16 (Assistance dans les stands)	1 minute
13 Quad de course circulant sur la voie publique	Exclus de la course
14 Tout geste agressif ou insulte envers l'organisation, un commissaire ou un autre pilote par un pilote ou un membre de son équipe	2 minutes à exclusion
15 Utilisation frauduleuse des badges et non respect des conditions d'attribution de ceux-ci Utilisation frauduleuse vignette véhicule	2 minutes à exclusion 2 minutes à exclusion
16 Utilisation mini moto non autorisée ou autre dans l'enceinte du circuit	2 minutes à exclusion
17 Assistance extérieure hors stand (ex. changement de lunettes)	2 minutes à exclusion
18 Lavage hors zone réservée	2 minutes à exclusion

PROCÉDURE STOP & GO

Un aménagement spécifique à l'arrêt Stop & Go sera prévu à gauche de la piste après le chronométrage.

Un commissaire chronométrateur sera chargé de l'exécution de l'arrêt, du chronométrage et du départ sous la responsabilité du directeur de course.

I- Constat de l'infraction : Présentation du drapeau noir avec le numéro du concurrent sur un panneau STOP pendant 3 tours

II - Si pas d'arrêt après trois tours : Présentation du drapeau noir avec rond orange et numéro sur panneau STOP. ARRÊT IMMÉDIAT ET DOUBLEMENT DE LA PENALITE

III -Si pas d'arrêt : EXCLUSION DE LA MANCHE.

ATTENTION : TOUTES CES PENALITEES PEUVENT ETRE AGGRAVEES PAR DECISION DU JURY EN CAS DE FAUTE GRAVE ET DE RECIDIVE.